



C/2024/6306

18.10.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 15 octobre 2024

**portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des
systèmes de sécurité sociale pour le Danemark**

(C/2024/6306)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ⁽¹⁾, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 21 septembre 2020 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2020 au 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Helene Saibi TANDERUP.
- (3) Le gouvernement du Danemark a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Andreas Karl FÆRGEMANN est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Helene Saibi TANDERUP pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2024.

Par le Conseil

Le président

BÓKA J.

⁽¹⁾ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁽²⁾ Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1).